

Écobonus pour les autoroutes de la mer

Le BP2S (Bureau de promotion du shortsea shipping) conçoit une aide financière pour inciter les routiers à prendre la mer.

Pour soutenir le démarrage des différentes autoroutes de la mer au sein de l'Europe, le BP2S planche sur la création d'un écobonus. Le gouvernement italien a déjà testé le principe en offrant une prime aux transporteurs routiers qui transfèrent leurs camions sur des ferries.

« Notre méthode s'en inspire, mais avec plusieurs différences, indique Jean-Marie Millour, délégué général du BP2S. L'Écomer français s'élargit aux organismes de transports comme aux chargeurs. » Il ne se limite pas aux seuls ensembles routiers. Il intègre également les caisses mobiles et les conteneurs. « De plus l'Écomer est accordé dès la première unité embarquée. »

Stimuler la demande

Comme le système italien, le dispositif étudié vise à stimuler la demande de transport et non l'offre. La compagnie maritime ne perçoit rien. Pour évaluer le montant de l'indemnité à verser aux transporteurs, le BP2S s'est livré à de savants calculs qui prennent en compte l'ensemble des coûts externes du transport (environnement, social, infrastructures, accidents, temps perdu, pollution liée aux embouteillages...) qui pèsent sur les finances publiques.

Exemple : un camion qui embarque à bord d'un bateau de la Brittany Ferries à Portsmouth pour débarquer à Santander verra ses coûts externes estimés à 207,52 €. Si ce même véhicule choisit de traverser la Manche puis de rejoindre l'Espagne



Ouest-France
Mardi 5 avril 2011

Jean-Marie Millour, délégué général du BP2S.

depuis Cherbourg, le montant sera de 800,63 €. Soit, au final, 593,11 € économisés par la collectivité.

« Nous proposons que 30 % à 40 % de cette économie soit reversée au transporteur », suggère Jean-Marie Millour. La France ne pouvant s'engager seule dans une telle démarche, « notre objectif est de faire accepter ce concept par l'Europe ». Cet argumentaire est aussi censé contrebalancer la faible différence en rejets de CO₂ entre transports maritime et terrestre.

Jean-Pierre BUISSON.